

Formulaire ENV EA08

# Prélèvement d'eaux souterraines et/ou de surface

## Demande de concession/autorisation

### 1 COMMUNE

### 2 MAÎTRE D'OUVRAGE

 Requérant(e)       Propriétaire       Autres :

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

NPA Localité :

Téléphone :

Courriel :

### 3 AUTEUR DU PROJET

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

NPA Localité :

Téléphone :

Courriel :

### 4 EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION

Parcelle(s) n°:

Bâtiment n°:

Rue, lieu-dit:

NPA Localité :

Coordonnées : X :

Y : Z :

Genre de bâtiment :  existant       nouvelle constructionGenre d'installation :  remplacement       transformation       extension       nouvelle installationLocalisation :  intérieur       extérieurpréciser :

### 5 DECLARATIONS GENERALES

Eau à utiliser  souterraine       cours d'eau      autres :Utilisation :  eau potable       industrielle ou artisanale<sup>1,2</sup>       pisciculture<sup>2</sup>, irrigation pompe à chaleur eau/eauautres : préciser :

Date prévue de mise en service :

Quantité d'eau à utiliser (l/min): min : max :

Période(s) de fonctionnement : mois de l'année :

Heures et durée(s) de fonctionnement :

Valeur de pression sonore en décibels dB(A) à : 1 m : 5 m : 10 m :

<sup>1</sup> Les eaux polluées devront être déversées dans le réseau d'eaux usées, cas échéant avec un prétraitement

<sup>2</sup> Un rapport d'analyses chimiques prise d'eau / restitution sera demandé par ENV après la mise en service

## 6 CARACTERISTIQUES DE LA PRISE D'EAU

Désignation de l'eau publique utilisée

(nom du cours d'eau ou de la nappe) :

Lieu de la prise d'eau : Coordonnées/parcelle

Description détaillée

Restitution de l'eau : Coordonnées/parcelle

Description détaillée

Ouvrages à construire :

### 6.1 Uniquement pour les pompes à chaleur eau/eau

Puissance de la pompe hydrothermique à l'évaporateur (kW ou kJ/h) :

Puissance de la pompe hydrothermique au condenseur (kW ou kJ/h) :

Refroidissement maximal de l'eau (°C) :

Réchauffement maximal de l'eau (°C) :

Pompes pour la circulation d'eau (nombre et type) :

Capacité maximal Marche indépendante (l/min) :

Marche parallèle (l/min) :

Remarques :

Date : Le maître d'ouvrage :

L'auteur du projet :

**Pièces à joindre impérativement à la demande :**

**Pour toutes les installations fournir :**

- une carte topographique au 1/25'000 et un plan de situation au 1/1'000 ou 1'2000 (cadastral) avec l'implantation prévue de l'installation technique (selon les cas localiser les forages, les puits de prélèvements et de restitution, etc.).
- un schéma de principe décrivant le fonctionnement des installations,
- les plans détaillés des installations (prise d'eau, station de pompage, restitution d'eau, etc.),

**Pour les prélèvements dans les eaux souterraines joindre en complément :**

- un rapport hydrogéologique.

### **Avis importants :**

- S'il est probable que l'installation génère des nuisances sonores, un rapport d'expertise acoustique peut être exigé de ENV ;
  - Tous forages ou fouilles de reconnaissance devront être annoncés au préalable à l'ENV. Les logs de forage seront transmis à ENV et publiés dans le cadastre géologique ;
  - Tarifs par litre/minute prélevé pour les concessions, selon RSJU 814.21, Ordonnance sur la gestion des eaux, Art. 53 (redevance d'eau annuelle) :
    - Eau souterraine: eau potable 6.-, usage industriel ou artisanal 10.-, usage piscicole ou agricole 1.20, alimentation de plans d'eau 1.- ; pompe à chaleur 0.30 franc par degré de modification de la température
    - Eau de surface: eau potable 1.50, usage industriel ou artisanal 3.-, usage piscicole ou agricole 0.30, alimentation de plans d'eau 0.25.
- + émoluments et taxe d'octroi. Les autorisations (prélèvements de moins de 60 l/min) ne sont pas soumises à une redevance annuelle.

### **Pour plus de renseignements :**

Office de l'environnement – Chemin du Bel'Oiseau 12 – Case postale 69 – CH-2882 Saint-Ursanne  
t +41 32 420 48 00 – f +41 32 420 48 11 – secr.env@jura.ch